

Mairie de Saint Aulaye-Puymangou  
9 rue du Docteur Lacroix  
24410 Saint Aulaye-Puymangou  
05 53 90 81 33  
staulaye.mairie@gmail.com

 **Inscription à renvoyer accompagnée de vos photos avant le 17 juillet 2021**

Toute personne souhaitant participer au concours photo organisé par la Mairie de Saint Aulaye-Puymangou s'engage à suivre le règlement détaillé ci-dessous.

**Deux thèmes au choix :** Les Lignes et/ou l'eau

**Deux catégories :** Moins de 15 ans et plus de 15 ans.

Le concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à autorisation parentale.

**Le nombre de photos par participant est limité à deux.**

**Les photos envoyées doivent être** de bonne qualité pour pouvoir être tirées en grand format si celles-ci sont sélectionnées. Tirage aux frais de la mairie.

Les photos gagnantes seront imprimées et exposées au salon de la photographie de Saint Aulaye-Puymangou qui aura lieu du 7 au 29 août 2021. Elles seront ensuite remises à leur auteur lors de la clôture du Salon.

**Les participants déclarent et garantissent :**

être l'auteur de la (des) photo(s) transmise(s) pour le concours et par conséquent titulaires exclusifs des droits de propriétés littéraires et artistiques à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.

avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des organisateurs ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours ou de sa communication.

Pour cette 1ère édition, **le Jury** sera composé de Conseillers Municipaux et d'au moins un professionnel de la photographie. Les photos leurs seront présentées avec leur intitulé de façon anonyme. Le jury se basera sur 3 critères pour évaluer les photos : la qualité de la prise de vue, l'originalité et le respect du thème.

**La participation à ce concours est gratuite.**

**Pour participer au concours, le participant doit** envoyer par mail à l'adresse suivante :  
[staulaye.mairie@gmail.com](mailto:staulaye.mairie@gmail.com)

- sa ou ses photos (au nombre de 2 maximum),
- le formulaire d'inscription (signé des représentants légaux pour les mineurs)

## Autorisation de diffusion

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours photo autorise la Mairie à utiliser gratuitement sa ou ses photo(s) sur tout support de communication en mentionnant le nom-prénom de l'auteur.

La Mairie se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des anomalies ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos sélectionnées.

## INSCRIPTION

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : .....

Adresse .....

Adresse mail : .....

Nombre de photographies envoyées : .....

Titre de la photo n°1 : .....

Date de prise de la photo : .....

Titre de la photo n°2 : .....

Date de prise de la photo : .....

Je déclare connaître et accepter le règlement du concours.

Signature : *(des parents pour les mineurs)*